



 **BOURSE
DE MOBILITE
DES PNEUMOLOGUES**

DOSSIER DE CANDIDATURE



AstraZeneca 
RESPIRATOIRE
www.astrazeneca.fr

Bourse de Mobilité des Pneumologues

BOURSES

AstraZeneca souhaite financer des bourses destinées à favoriser la mobilité des pneumologues dans le cadre d'une carrière hospitalo-universitaire.

PROFIL DES CANDIDATS

Pneumologue hospitalo-universitaire ou non au moment du dépôt du dossier de candidature, qui pourrait prétendre à un poste hospitalo-universitaire et dont la candidature est attestée par une lettre de son chef de service en France et qui doit effectuer une mobilité dans le cadre du cursus réglementaire.

LES PROJETS

Ils doivent porter sur la recherche dans le domaine des maladies respiratoires. Cette bourse est attribuée par le Collège des Professeurs en Pneumologie (CEP) grâce à un partenariat avec AstraZeneca.

1) Le choix des candidats sera fait sur dossier par un jury indépendant de 4 PUPH de pneumologie du Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP) en présence d'un membre de la Direction Médicale d'AstraZeneca à titre d'observateur.

Le montant attribué au titre de la bourse est de 24 000 € pour un an maximum.

Au maximum, 3 bourses sont attribuées pour 2007.

2) Règlement et dossier de demande :

Ils sont disponibles au siège de la SPLF, ou sur demande écrite au Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP) : 66, boulevard Saint Michel 75006 PARIS et/ou à télécharger sur le site de la SPLF (www.splf.org), et sur le site d'AstraZeneca (www.astrazeneca.fr).

REGLEMENT

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 23 juillet 2003, complété par l'arrêté du 29 octobre 2004 relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats au concours de Professeur des universités praticien-hospitalier des Centres hospitaliers et universitaires.

AstraZeneca finance des bourses destinées à des médecins pneumologues dans le cadre d'un cursus universitaire pneumologique, qui souhaitent s'engager dans un projet de mobilité nationale ou internationale afin de réaliser un travail de recherche dans le domaine respiratoire. Ces bourses sont délivrées sous l'égide du Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP).

Aucune bourse ne pourra être attribuée en cas d'avis défavorable du CDOM.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les bourses sont destinées à de jeunes médecins, exerçant en France, et désirant concourir pour un poste hospitalo-universitaire.

Ce concours requiert une mobilité définie par la présence physique du candidat dans une structure étrangère à sa structure d'origine conformément aux textes réglementaires (arrêté du 23 juillet 2003, complété par l'arrêté du 29 octobre 2004).

L'attribution de la bourse est conditionnée par l'accord de l'institution d'accueil et par une lettre de soutien du Chef de Service ou du Président du Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP).

DUREE

Le soutien financier d'AstraZeneca est de 12 mois.

OBLIGATIONS DU CANDIDAT

Le candidat devra :

1) Signer une convention tripartite avec AstraZeneca et le Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP), lors de la remise du premier versement.

2) Rendre compte de l'avancement de son projet par :

- Adresser au Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP) une attestation du responsable de l'institution 3 mois après le démarrage du projet de mobilité,

- La rédaction d'un rapport intermédiaire à 6 mois,



- La rédaction d'un rapport final dans un délai maximum de 3 mois à compter du retour du candidat.
- Les rapports sont à transmettre au Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP) qui en fera parvenir une copie au Directeur Médical de Pneumologie d'AstraZeneca.
- Le candidat sera tenu d'informer le Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP) de toutes les publications dérivées de cette activité de recherche. Une liste de ces publications sera communiquée au Directeur Médical de Pneumologie d'AstraZeneca.
- Une mention stipulant l'origine de la bourse doit être assurée lors des publications. Toute publication dans le cadre de ce projet devra comporter une mention «publication réalisée grâce au soutien du Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP) et d'AstraZeneca».

MONTANT ET CALENDRIER DE PAIEMENT

La date limite de réception des dossiers est le 15 avril 2007.

La sélection des candidats par un jury de quatre membres et en présence du Directeur Médical de Pneumologie d'AstraZeneca à titre d'observateur, est prévue fin mai 2007.

Une remise officielle des bourses est prévue les 15 et 16 juin 2007, lors des «Avancées en Pneumologie».

Le départ des lauréats devra avoir lieu au plus tard avant la fin de l'année 2007.

Au maximum, trois bourses de 24 000 € seront attribuées annuellement.

Au cas où les trois bourses ne seraient pas attribuées au cours de l'année 2007, le montant non versé sera reporté sur l'année 2008.

Un chèque bancaire du montant total des bourses acceptées sera adressé par AstraZeneca à l'ordre du Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP) qui fera son affaire du reversement aux candidats.

- Lors de l'acceptation du projet par le jury, remise de 12 000 € à chacun des lauréats par le représentant du Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP) en présence des représentants d'AstraZeneca.

- Trois mois après le début du projet, envoi/remise de 12 000 € après réception d'un courrier attestant de la mise en route effective du projet par le directeur du laboratoire d'accueil.



Calendrier du projet

1) Présentation du projet au Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP) lors de son assemblée générale annuelle.

2) Appel d'offre :

Appel d'offre sur le site de la SPLF (www.splf.org) et sur le site d'AstraZeneca (www.astrazeneca.fr) et affichage dans les services hospitalo-universitaires en mars 2007.

3) Planning :

- **15 avril 2007 : date limite de réception des dossiers,**
- **Fin mai 2007 : sélection des candidats,**
- **15 et 16 juin 2007 : remise de la bourse aux lauréats, lors des «Avancées en Pneumologie».**

4) Départs :

Au plus tard avant la fin de l'année 2007.

Aspects administratifs

Constitution du dossier

CHAQUE DOSSIER DOIT COMPRENDRE

- un formulaire de candidature,
- une présentation résumée du projet de recherche,
- la liste des publications du candidat,
- l'activité actuelle de soins, d'enseignement et de recherche du candidat,
- le curriculum vitae,
- le projet détaillé du stage de mobilité incluant une description de l'institution d'accueil,
- le projet de retour,
- l'adresse précise de l'institution d'origine,
- une attestation sur l'honneur,
- une lettre de l'institution d'accueil,
- une lettre de soutien du responsable de l'équipe pneumologique d'origine ou à défaut du Président du Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP).

RECEPTION DES DOSSIERS

Le dossier d'inscription doit être téléchargé sur les sites :

AstraZeneca (www.astrazeneca.fr) ou SPLF (www.splf.org)

et envoyé par courrier au :

Collège des Professeurs de Pneumologie (CEP)
66, boulevard Saint-Michel – 75006 PARIS.



Liste des pièces du dossier de candidature

DOSSIER À CONSTITUER EN 4 EXEMPLAIRES

I - FORMULAIRE DE CANDIDATURE (ci-joint)

II - PIÈCES JOINTES

1) Présentation du projet de recherche.

2) Résumé du projet de recherche (5 pages maximum) : état de la question, objectifs, méthodes, résultats attendus. Description précise du rôle du candidat dans le projet.
Fiche résumée du projet en 20 lignes.

3) Curriculum vitae du demandeur.

4) Projet de retour dans l'institution d'origine à l'issue du stage, ou à défaut, indiquer son nouveau lieu de travail en France, après la mobilité.

5) Adresse précise de l'institution d'origine.

6) Attestation sur l'honneur concernant le respect des procédures liées à l'obtention de la bourse.

7) Lettre de l'institution d'accueil acceptant le candidat et la concrétisation du projet.

8) Description de l'institution d'accueil ou service précisant les pôles d'intérêt et les principales publications.

9) Lettre de soutien précisant le devenir du candidat.

